CSTM Transfusion Safety Network (CSTM-TSN)

Voir version française

Term: 2-3 years (renewable)

Terms of Reference

(Up-dated April 2020)

Committee Name:	CSTM Transfusion Safety Network (herein known as "the Committee")
Mandate:	To provide a platform for CSTM members, including nurses, medical technologists and physicians, who perform quality and safety roles within Transfusion Medicine, and have a shared interest in transfusion safety.
Objectives:	 Support CSTM members working in transfusion safety roles, i.e. TSO, TSN and QIO.
	Promote the role of TSO, TSN, and QIO.
	Provide a platform for collaboration within CSTM.
	 Empower members by sharing evidence based information, resources and tools to support them in their workplace.
	 Support sites that plan to establish a TSO, TSN, or QIO role.
	 Collaborate with other CSTM sub-groups/committees, e.g. Standards Committee and Conference Planning Committee.
Reports to:	The CSTM Board of Directors (herein known as the "Board")
Membership:	Two Co-Chairs
	 Membership is open to all current CSTM members working in a transfusion safety role, i.e. TSO, TSN or QIO.
	Membership is voluntary.
	The number of people on the committee is unlimited
	 Will reflect a diverse background of healthcare roles, and aspire to have at least one representative per province and territory.
	 Will include at least one bilingual member who will serve as the French Editor.
	 One member of the Board shall be appointed as liaison to the Committee. The Board member appointed as Committee liaison may attend Committee meetings at their own discretion. The Board, following consultation with the Committee liaison, selects the co-chairs.
	 May have more than one representative per province and territory.
	 Working groups may be established as needed, e.g. for projects or planning events
Term of	Two Co-Chairs:
Appointment:	 A three year term with an option to extend for a second three year term with approval of the membership.
	 A two year term with an option to extend for a second two year term with approval of membership.
	There is no time limit on membership

The co-chairs will:
Set meeting dates.
Approve:
– Agenda
 All working groups
Ad-hoc meetings
Members:
All members will have voting rights.
Attend at least 50% of meetings.
 If unable to attend a meeting, members will inform the chair.
Members have the right to propose agenda items.
Mentor new members.
Promote CSTM membership.
Promote TSN membership within CSTM.
 Present on a topic of interest once every two years.
Meetings will occur quarterly by teleconference.
Face to face meetings will be held annually at the CSTM Conference.
 Ad hoc meetings will be convened as required.
Will form the work plan for the TSN
Proposed by members
Voted upon by members
The Co-Chairs will have final approval for all deliverables
Submit an annual report of activities to the board.
 Members will not be provided with funds for their participation in TSN activities including face to face meetings at the CSTM conference.
Host page on CSTM website
Advertise the new group
 Provide an opportunity for TSN to host a networking event at CSTM conferences
Facilitate networking opportunities, e.g. room, at CSTM conferences
Administrative support:
meeting webinars
 French/English document translations

Réseau de sécurité transfusionnelle de la SCMT (RST-SCMT)

See English version

Durée : 2-3 ans (renouvelable)

Termes de référence du réseau

(Mise à jour avril 2020)

Nom du comité :	Réseau de la sécurité transfusionnelle de la SCMT (ci-après appelé "le comité")
Mandat:	 Fournir une plateforme aux membres de la SCMT, y compris les infirmières, les technologistes médicaux et les médecins, qui jouent un rôle en matière de qualité et sécurité au sein de la médecine transfusionnelle et qui ont un intérêt commun pour la sécurité transfusionnelle.
Objectifs:	 Soutenir les membres de la SCMT qui jouent un rôle en matière de sécurité transfusionnelle, cà-d. CST, Inf-ST, CAQ. Promouvoir le rôle du CST, Inf-ST et CAQ Fournir une plateforme de collaboration au sein de la SCMT. Responsabiliser les membres en partageant de l'information, des ressources et des outils fondés sur des données probantes pour les soutenir dans leur milieu de travail. Soutenir les sites qui prévoient établir un rôle de CST, Inf-ST et CAQ. Collaborer avec d'autres sous-groupes/comités de la SCMT, p. ex., le Comité des normes et le Comité de planification des conférences.
Relève de:	Le Conseil d'administration de la SCMT (ci-après appelé le « Conseil »)
Adhésion:	 Deux coprésidents L'adhésion est ouverte à tous les membres actuels de la SCMT qui jouent un rôle en matière de sécurité transfusionnelle, cà-d. CST, Inf-ST ou CAQ. L'adhésion est volontaire. Le nombre de membres du comité est illimité. Reflétera un contexte diversifié de rôles en soins de santé et aspirera à avoir au moins un représentant par province et territoire. Comprendra au moins un membre bilingue qui agira à titre d'éditeur français. Un membre du conseil est nommé pour assurer la liaison avec le comité. Le membre du Conseil nommé comme agent de liaison du Comité peut assister aux réunions du Comité à sa discrétion. Le Conseil, après consultation de l'agent de liaison du Comité, choisi les coprésidents. Peut avoir plus d'un représentant par province et territoire. Des groupes de travail peuvent être établis au besoin, p. ex., pour des projets ou des activités de planification.
Durée du mandat	 Deux coprésidents : Un mandat de trois ans avec option de prolongation pour un deuxième mandat de trois ans avec l'approbation des membres. Un mandat de deux ans avec option de prolongation pour un deuxième

	mandat de deux ans avec approbation des membres.
	Il n'y a pas de limite de temps pour l'adhésion.
Rôles et	Les coprésidents :
responsabilités	 Fixer les dates de réunion.
	Approuver:
	Ordre du jour
	 Tous les groupes de travail
	 Réunions ad hoc
	Membres :
	Tous les membres auront le droit de vote.
	 Assister à au moins 50 % des réunions.
	S'il est impossible d'assister à une réunion, les membres en informent le
	président.
	 Les membres ont le droit de proposer des points à l'ordre du jour.
1	 Encadrer les nouveaux membres.
	Promouvoir l'adhésion à la SCMT.
	 Promouvoir l'adhésion au RST au sein de la SCMT.
	 Présenter un exposé sur un sujet d'intérêt une fois tous les deux ans.
Réunions:	 Les réunions auront lieu tous les trimestres par téléconférence.
	 Des réunions en personne auront lieu chaque année au congrès de la SCMT.
	 Des réunions spéciales seront convoquées au besoin.
Lialalaaa.	Face and the date of the PCT
Livrabless:	Formera le plan de travail du RST Promosé non les manules par les manule
	Proposé par les membresVote des membres
	Les coprésidents auront l'approbation finale pour tous les produits livrables. Présenter un rapport appuel des activités au conseil
	 Présenter un rapport annuel des activités au conseil.
Rémunération:	•
nemaneration.	Les membres ne recevront pas de fonds pour leur participation aux activités du
	RST, y compris pour les réunions en personne au congrès de la SCMT.
Rôle dans la SCMT	Héberger un page sur le site Web de la SCMT
	Annoncer le nouveau groupe
	Donner l'occasion au RST d'organiser un événement de réseautage lors des
	congrès de la SCMT
	 Faciliter les occasions de réseautage, p. ex., en salle, lors des congrès de la
	SCMT
	Soutien administratif :
	 Webinaires de réunion
	 Traductions de documents en français et en anglais